

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

- VU la Proclamation du 17 Décembre 1967
VU le Décret N°145/PR du 15 mai 1968, portant formation du Gouvernement Provisoire ;
VU le Décret N°441/PR-SGG du 22 décembre 1967, déterminant les services rattachés à la Présidence de la République et fixant les attributions des Membres du Gouvernement ;
VU le Décret N°41/PC/SGG du 16 avril 1964, fixant la liste des emplois ou charges pour lesquels la nomination est laissée à la discrétion du Gouvernement ;
VU le Décret N°146/PR-SGG du 20 Mai 1968, portant nomination du S/Lieutenant Nestor AMOUSSOU BEHETON en qualité de Directeur de la Régie des Transports Cotonnois ;
SUR la proposition du Ministre des Affaires Intérieures et de la Sécurité ;

D E C R E T E :

ARTICLE 1er.- M. Joseph AHO GLELE, de retour du stage d'Administration Publique à l'Université d'OTTAWA est nommé Directeur de la Régie des Transports Cotonnois en remplacement du Sous-Lieutenant Nestor AMOUSSOU BEHETON, appelé à d'autres fonctions.-

ARTICLE 2.- Le présent Décret qui abroge les dispositions du décret n°146/PR-SGG sus-visé, prendra effet pour compter de la date de prise de service de l'intéressé, et sera publié au Journal Officiel de la République du Dahomey./.-

Par le Président de la République,
Le Chef du Gouvernement Provisoire,

Fait à COTONOU, le 28 Juin 1968

Chef de Bataillon Maurice KOUANDETE

Lieutenant-Colonel Alphonse ALLEY

Ampliations: PR 4 - CS 6 - MIS 2 -
DAI 2 - CU de Cotonou 2 - DGN 4 -
EMG-FAD 4 - SGG 4 - Ministères IO-
CMR 4 - Trésor 4 - IAA I - DGAJL I.
Dtion Stat.2 - Dtion Plan 2 -
Intéressés 2 - JORD I - Gde Chanc.I

Le Ministre de l'Intérieur et de la
Sécurité,

Sous-Lieutenant Michel AIKPE